



BOISSETTES, le 20 /03/ 2017

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 3 février 2017 à 20 Heures00

L'an deux mil dix-sept, les trois février à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT **Adjoints**,
MME Franceline ADT-GUILBERT, M. Thierry SEGURA, MME Fabienne COLIN-FAURE, MME Florence DECHELLE **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRESENTES

M. Philippe CASSARD représenté par MME Florence DECHELLE
MME Fabienne CHAILLOT représentée par MME Fabienne COLIN-FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

Délibérations :

- **Délibération sur groupement de commandes CIT'ISOL**

Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'isolation thermique des combles en Seine et Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande Cit'Isol annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement d'achat Cit'Isol,
- autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

- **Délibération sur Transfert de Compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme**

La loi du 24 mars 2014, dite ALUR, a positionné le territoire intercommunal pour être l'échelle de référence de la planification locale et prévoit qu'une communauté d'agglomération existant à la date du 26 mars 2014 et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de cette date ;

Cependant ce transfert de compétences n'a pas lieu si, dans les trois mois précédant le 27 mars 2017, au moins 25 % des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

S'OPPOSE au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, lors de la première échéance prévue par la loi ALUR, soit au 27 mars 2017 et AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération pour Demande de DETR 2017 pour "aménagement Parc Communal"**

L'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 porte création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire expose que le projet d'Aménagement et de Sécurisation du Parc communal :

- Côté rue du Mont aux Lièvres, refaire le fossé de façon à éviter la propagation des eaux pluviales sur la chaussée.
- Côté rue de la Varenne, sécuriser l'accès afin d'éviter l'entrée de véhicules et supprimer ainsi les rodéos nocturnes et courses de voitures.
- Côté rue du Mont aux Lièvres, mise en place de bornes enterrées pour les recyclables, afin d'éviter les décharges sauvages derrière les containers actuels.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES

Nature des dépenses	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagement abords terrain municipal	31 470.00	6 294.00	37 764.00
Enfouissement Bornes	33 269.00	6 654.00	39 922.80
Bornes SMITOM	5 720.00	1 144.00	6 864.00
Total	70 459.00	14 092.00	84 550.80

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant
DETR 2017	40 % du HT	28 183.60
FCTVA	16.404 % du TTC	13 869.71
Total		42 053.31
Reste à la charge de la collectivité*	Fonds propres	42 497.49

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES

Nature des dépenses	Référence du devis	Montant HT	Date prévisionnelle de réalisation des dépenses	Echéance de règlement facture
Réfection terrain	D 2802	31 470.00	Mai, juin 2017	Juillet, août 2017
Enfouissement	jp10118V17	33 269.00	Juillet 2017	Septembre 2017
Fourniture bornes	SMITOM 23/01/17	5 720.00	Septembre 2017	Novembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'aménagement du Parc Communal
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- **Délibération pour Demande Reserve Parlementaire 2017 pour "étude réfection berges de SEINE"**

Le Maire décrit à l'assemblée la nécessité de faire des travaux de réfection des Berges de Seine du territoire de la commune, berges fortement dégradées suite aux derniers évènements climatiques ;

Vu la nécessité de diligenter des études de faisabilité technique et financière préalables à la décision d'engagement des travaux de confortement des berges et considérant le coût prévisionnel d'une telle étude pour un montant de l'ordre de 6 500 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'étude pour le confortement des berges de Seine,
- autorise le Maire à signer les conventions avec VNF dans le cadre de l'exécution de ces travaux,
- autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément au code des Marchés Publics, M. le maire étant autorisé à signer tous les marchés nécessaires,
- autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre de la réalisation de ce projet communal.

- Questions diverses sur la vie de la commune

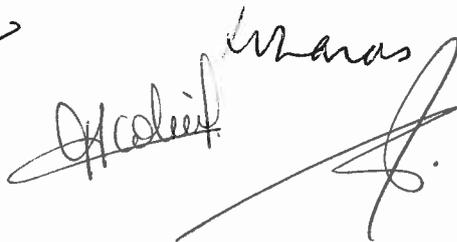
- le Conseil Municipal rend hommage à Bernard-Yves FOURNIER à l'occasion de ce premier CM depuis sa disparition.

- Un habitant de la commune, François Hue, souhaite organiser les marches + des opérations ponctuelles de ramassage de déchets ; pour des raisons de responsabilité (assurances...) ces initiatives ne pourront se faire au nom et sous couvert de la municipalité et resteront donc des initiatives privées
- Il sera créé une rubrique "nouveaux habitants à Boissettes" dans le journal/site ; plus largement une réception sera organisée en milieu d'année par le Conseil Municipal pour accueillir les nouveaux arrivants
- Vu l'évolution de la loi en matière d'établissement des CNI, les cartes d'identité ne se font plus à Boissettes mais à Melun (ou Dammarie Les Lys) – information en sera donnée dans le prochain journal
- Le maire signale un risque de voir l'AEV disparaître en tant que telle, certains des services seraient alors intégrés dans l'organisation de la Région IDF ...à suivre !
- Un Nouveau contrat rural est mis en place --> subvention à venir : pour quels travaux sachant qu'il ne peut s'agir que des projets d'envergure (par exemple Réfection de la Rue des Sables) : la réflexion est ouverte !
- Thierry Segura au nom du SMITOM signale que le syndicat dit ne pas avoir reçu la convention signée sur les dépôts sauvages : à vérifier. Pour les encombrants un nouveau service (ALLO) à la demande sur RDV sera prochainement mis en place : plus d'informations à venir sur l'agenda de déploiement du service.

Le Maire,



Les Adjointes,



Les Conseillers,

